

Extraits du compte rendu analytique officiel du 4 décembre 2020

ANCIENS COMBATTANTS, MÉMOIRE ET LIENS AVEC LA NATION

. / ...

[M. Guillaume Gontard](#) Les crédits sont en recul en raison, notamment, de la baisse du nombre de bénéficiaires.

Quelque 25 harkis, supplétifs de droit commun, attendent toujours notre reconnaissance.

[Mme Pascale Gruny](#) C'est vrai !

[M. Guillaume Gontard](#) Nos collègues députés ont tenté de trouver une solution, sans succès, le Gouvernement opposant des arguments contestables touchant à la jurisprudence du Conseil d'État ou de la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH). Il ne s'agit pourtant que de quelques milliers d'euros - 4 500 euros très exactement. Le Gouvernement français doit faire le nécessaire, rapidement. Sans cela, ces personnes disparaîtront sans jamais avoir été reconnues.

Ce n'est pas la seule injustice. L'an dernier, le Parlement a voté l'élargissement de la demi-part fiscale supplémentaire aux veuves de 74 ans, si leur mari est décédé à plus de 65 ans. C'est bien mais quid des autres ? Une mesure globale d'équité est nécessaire.

Chaque jeune doit effectuer la Journée ou, plutôt, les 3 h 30 de défense et citoyenneté - 3 h 30 pour découvrir les enjeux et les caractéristiques de l'appareil de défense français, passer des tests de langue, apprendre les gestes de premier secours,... La première fonction de cette journée devait être de maintenir le lien entre l'armée et la jeunesse.

Alors que disparaissent les derniers compagnons de la Libération - il n'en reste qu'un, après le décès de Daniel Cordier -, l'enjeu de la mémoire et de la transmission est fondamental.

Le GEST s'abstiendra sur ce budget qui ne reconnaît toujours pas l'engagement de certains pour la France.

. / ...

[Mme Brigitte Lherbier](#) Un amendement de Brigitte Micouleau, que j'ai co-signé, tend à réparer l'injustice faite aux 25 supplétifs civils d'Afrique du Nord encore vivants. Ils doivent être reconnus. C'est une mesure de bon sens...

Il n'y a pas de facilité en politique. Il faut se donner les moyens. Nous voulons que nos jeunes aiment leur pays comme nous l'aimons ; pour cela, il faut dire à nos anciens combattants la reconnaissance qu'ils méritent. La France doit être fière d'eux. (Applaudissements à droite ; M. le rapporteur spécial applaudit également.)

. / ...

[M. le président](#) Amendement n°II-38 rectifié, présenté par Mme Micouleau, MM. Chatillon, Allizard, Bascher et Belin, Mmes Belrhiti et Berthet, M. E. Blanc, Mme Bonfanti-Dossat, MM. Bonhomme, Bonne et J.M. Boyer, Mme V. Boyer, MM. Burgoa, Cambon et Cuypers, Mme L. Darcos, M. Daubresse, Mmes de Cidrac, Deromedi, Deseyne, Di Folco, Drexler et Estrosi Sassone, M. B. Fournier, Mme Garriaud-Maylam, MM. Genet, Grand et Gremillet, Mme Gruny, MM.

Karoutchi et Klinger, Mme Lassarade, MM. D. Laurent, Lefèvre et Levi, Mme Lherbier, M. Longuet, Mmes Malet et M. Mercier, M. Mouiller, Mme Noël, MM. Pellevat, Piednoir et Pointereau, Mme Puissat et MM. Rietmann, Saury et Sol.

Modifier ainsi les crédits des programmes : (en euros)

[L'amendement n°II-38 rectifié transfère 103 750 euros en autorisations d'engagement et autant en crédits de paiement du programme « Liens entre la Nation et son armée » vers le programme « Reconnaissance et répartition en faveur du monde combattant ».]

http://www.senat.fr/enseance/2020-2021/137/Amdt_II-38.html

[Mme Laure Darcos](#) Il serait juste que les supplétifs de statut civil de droit commun bénéficient d'une aide de 4 150 euros pour solde de tout compte afin de réparer, autant que faire se peut, le comportement injuste de l'administration à leur égard entre le 5 février 2011 et le 19 décembre 2013.

[M. Marc Laménie, rapporteur spécial](#) Le dispositif était demandé depuis de nombreuses années. Avis favorable.

[Mme Geneviève Darrieussecq, ministre déléguée](#) Nous avons souvent évoqué ce sujet. Il y a eu beaucoup d'avatars juridiques. Le Parlement a voté des fonds de réparation pour les supplétifs de droit commun mais les trésoriers ne pouvaient autoriser les paiements pour des questions juridiques. L'ONAC a contacté ces 25 personnes : trois sont décédées, six n'ont pas donné suite, six n'ont pas exprimé de besoin particulier, six sont déjà accompagnées par l'ONAC et quatre ont reçu des aides d'un montant de 800 à 3 000 euros. J'ai transmis ces informations aux présidents de commission et vous invite à vous rapprocher, si besoin, de l'ONAC. Le Gouvernement est attentif à leur situation et malgré les difficultés juridiques, la résout par d'autres moyens.

[Mme Laure Darcos](#) Vous n'êtes pas en cause, madame la ministre. Il est triste que des personnes soient décédées avant d'avoir eu accès à ces aides.

L'amendement n°II-38 rectifié est retiré.

Les crédits de la mission « Anciens combattants, mémoire et lien avec la Nation », modifiés, sont adoptés.